



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante et onzième session

Rome, 5-9 décembre 2022

**Rapport de la 134^e session du Comité du Programme
(Rome, 7-11 novembre 2022)**

Résumé

Dans le rapport de sa 134^e session, le Comité du Programme:

- 1) **adresse au Conseil, pour décision, des recommandations spécifiques** concernant: les priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments au titre du Cadre stratégique 2022-2031; la mise à jour du plan de travail pour les évaluations 2022-2025;
- 2) **porte à l'attention du Conseil, pour approbation**, ses conclusions concernant: l'élaboration du Plan à moyen terme révisé 2022-2025 – priorités régionales et priorités techniques; l'évaluation en temps réel du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 – rapport final et réponse de la Direction; l'évaluation des activités de la FAO en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et la réponse de la Direction; le rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'objectif Faim zéro (ODD 2); le rapport de suivi de l'évaluation du Programme de coopération technique de la FAO; le rapport de suivi de l'évaluation de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile;
- 3) **communiqué au Conseil des informations sur** l'initiative «Un pays – un produit prioritaire»; la mise à jour des outils statistiques et des données à l'appui des statistiques; les activités statistiques menées par la FAO en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux ODD et pour la Commission de statistique de l'ONU; la gouvernance des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données et la mise en conformité avec les politiques transversales de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle; l'élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation; le plan d'action pour la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- 1) **approuver** les recommandations formulées par le Comité concernant:
 - a) les priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments au titre du Cadre stratégique 2022-2031;
 - b) la mise à jour du plan de travail pour les évaluations 2022-2025;
- 2) **approuver** les conclusions du Comité concernant:
 - a) l'élaboration du Plan à moyen terme révisé 2022-2025 – priorités régionales et priorités techniques;
 - b) l'évaluation en temps réel du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 – rapport final et réponse de la Direction;
 - c) l'évaluation des activités de la FAO en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et la réponse de la Direction;
 - d) le rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'objectif Faim zéro (ODD 2);
 - e) le rapport de suivi de l'évaluation du Programme de coopération technique de la FAO;
 - f) le rapport de suivi de l'évaluation de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile;
- 3) **prendre note** des réflexions du Comité concernant:
 - a) l'initiative «Un pays – un produit prioritaire»;
 - b) la mise à jour des outils statistiques et des données à l'appui des statistiques;
 - c) les informations actualisées sur les activités statistiques menées par la FAO en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux ODD et pour la Commission de statistique de l'ONU;
 - d) les informations actualisées sur la gouvernance des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données et la mise en conformité avec les politiques transversales de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle;
 - e) les informations actualisées sur l'élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation;
 - f) les informations actualisées sur le plan d'action pour la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Jiani Tian
Secrétaire du Comité du Programme
Tél.: +39 06570 53007
Adresse électronique: Jiani.Tian@fao.org

Introduction

1. Le Comité du Programme a présenté au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa cent trente-quatrième session.

2. Étaient présents, outre la Présidente, M^{me} Yael Rubinstein (Israël), les représentants des Membres suivants:

M. Carlos Bernardo Cherniak (Argentine)

M^{me} Traoré Halimatou Kone (Mali)

M. Fernando José Marroni de Abreu (Brésil)

M^{me} Jenny Reid (Nouvelle-Zélande)⁴

M. Maarten de Groot (Canada)

M^{me} Bjørg Skotnes (Norvège)

M. Bo Li (Chine)^{1, 2}

M^{me} Saadia Elmubarak Ahmed Daak (Soudan)

M. Michel Lévêque (France)³

M. Kayoya Masuhwa (Zambie)

M^{me} Neena Malhotra (Inde)

3. L'Iraq n'était pas représenté.

I. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires

4. Le Comité a noté que les points 5, 6, 13, 14 et 15 seraient examinés selon une procédure de correspondance écrite, est convenu d'ajouter un compte rendu oral sur l'Initiative Main dans la main au titre du point 18 de l'ordre du jour (Questions diverses), et a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session, tels que modifiés.

II. Élaboration du Plan à moyen terme révisé 2022-2025 – Priorités régionales et priorités techniques

5. Le Comité a accueilli favorablement le document PC 134/2 *Élaboration du Plan à moyen terme révisé 2022-2025 – Priorités régionales et priorités techniques*, présenté conformément au cycle de planification et de programmation établi.

6. Le Comité:

- a) a pris note des priorités énoncées lors des sessions des conférences régionales et des comités techniques tenues en 2022;
- b) a salué les efforts consentis pour tenir compte, dans l'exécution du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, des situations, des besoins et des priorités spécifiques des Membres dans chaque région et dans chaque domaine technique;
- c) a pris note des thèmes généraux qui ressortaient des conférences régionales et des comités techniques, à savoir notamment la situation de l'alimentation et de l'agriculture, des pêches, des forêts et des marchés des produits agricoles dans le sillage de la pandémie de covid-19, les répercussions des conflits sur la sécurité alimentaire mondiale, la lutte contre le changement climatique, la science et l'innovation ainsi que le commerce agricole;
- d) a noté que les conséquences de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire avaient été évoquées par les comités techniques et certaines conférences régionales⁵ et qu'elles devraient être prises en compte lors de l'examen du Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025 de la FAO;
- e) a pris note de la mise en correspondance des priorités et initiatives régionales et des priorités techniques avec les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), qui doit permettre de concrétiser les *quatre améliorations* en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD), tout en utilisant pleinement les quatre accélérateurs

¹ M. Fei Huang a été désigné pour remplacer M. Bo Li for pendant une partie de la session.

² M^{me} Baoying Zhu a été désignée pour remplacer M. Bo Li pendant une partie de la session.

³ M. Michel Lévêque a été désigné en remplacement de M^{me} Delphine Babin-Pellier.

⁴ M^{me} Jenny Reid a été désignée en remplacement de M. Donald G. Syme.

⁵ Trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et septième Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord.

transversaux que sont *les technologies, l'innovation, les données et les compléments*, et en intégrant les thèmes transversaux, à savoir *l'égalité femmes-hommes, les jeunes et l'inclusion* dans l'ensemble des activités de la FAO, et a indiqué qu'il faudrait continuer dans cette voie;

- f) a pris note du cadre de résultats actualisé 2022-2025 (présenté à l'*annexe 1*), qui constitue la base du suivi et des rapports officiels au titre du PMT 2022-2025, et s'est félicité des ajustements terminologiques apportés conformément aux indications du Conseil;
- g) a rappelé qu'il était important de prendre en compte les conclusions des conférences régionales et des comités techniques lors de l'examen du PMT 2022-2025.

III. Priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments au titre du Cadre stratégique 2022-2031

7. Le Comité:

- a) s'est félicité de la grande qualité du document sur les priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments et a salué le fort degré d'harmonisation au sein du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO;
- b) s'est réjoui également de l'étroite coordination entre la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), dans le cadre de leurs mandats respectifs, s'agissant de veiller à la compatibilité et à la complémentarité entre le document stratégique de la FAO et la Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments, et a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur le plan de mise en œuvre conjoint;
- c) a reconnu que la sécurité sanitaire des aliments apportait une contribution essentielle à l'approche «Une seule santé», à la transparence des marchés et des échanges commerciaux, à la mise en place de systèmes agroalimentaires durables, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et constituait une condition préalable essentielle à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD;
- d) a souligné l'importance des activités normatives, notamment des processus d'établissement de normes du Codex Alimentarius, y compris le rôle de la FAO, laquelle fournit des éléments scientifiques qui servent de base aux débats du Codex dans le cadre de l'élaboration de documents d'orientation sur la sécurité sanitaire des aliments à l'intention des Membres;
- e) a reconnu que les normes fondées sur des éléments scientifiques ainsi que les évaluations des risques, directives et codes d'usage établis dans le cadre du Codex Alimentarius étaient cruciaux pour faire en sorte que les aliments ne présentent pas de danger pour la santé et puissent être échangés à tous les niveaux, et a rappelé la nécessité d'affecter des fonds suffisants, y compris grâce à des contributions pluriannuelles, au Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques et au secrétariat du Codex Alimentarius;
- f) a encouragé la FAO à continuer de mobiliser des ressources en vue de pouvoir poursuivre l'appui stratégique et technique qu'elle prête aux pays qui le demandent pour les aider à améliorer la sécurité sanitaire des aliments;
- g) a encouragé les Membres de la FAO à établir des partenariats et à investir dans la sécurité sanitaire des aliments aux niveaux national, régional et mondial, grâce à l'amélioration continue de leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments, à la collecte et à l'analyse de données et à leur participation active à la gouvernance internationale de la sécurité sanitaire des aliments, en tant que contribution essentielle à l'approche «Une seule santé», au commerce d'aliments sains, au développement durable de systèmes agroalimentaires inclusifs et à la sécurité alimentaire;
- h) a recommandé au Conseil d'examiner et d'approuver les *Priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments au titre du Cadre stratégique 2022-2031* à sa cent soixante et onzième session.

IV. Informations actualisées sur l'initiative «Un pays – un produit prioritaire» (point présenté pour information)

8. Le Comité:

- a) s'est félicité des progrès accomplis concernant l'initiative «Un pays – un produit prioritaire» de la FAO, a pris note de ses principaux éléments et a reconnu son rôle s'agissant de renforcer l'appropriation par les pays et d'aider les Membres à exploiter leur potentiel unique en trouvant des produits agricoles spéciaux;
- b) a reconnu la contribution positive du commerce alimentaire et agricole à la promotion de la croissance économique, du bien-être social et des objectifs de durabilité environnementale;
- c) a encouragé le renforcement continu du mécanisme de coordination et de mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et national, en particulier le soutien, la mobilisation des ressources extrabudgétaires et les partenariats nécessaires à la mise en œuvre des activités sur le terrain, et est convenu que le mécanisme devait être en phase avec le Cadre stratégique;
- d) s'est félicité de la perspective de recevoir des informations actualisées sur l'initiative, notamment sur ses activités, ses incidences, ses ressources, sa durabilité et les activités futures y relatives, et a demandé à la FAO de communiquer des informations actualisées sur la liste des pays participant à l'initiative ainsi que sur les produits sélectionnés.

V. Mise à jour des outils statistiques et des données à l'appui des statistiques (point présenté pour information)

9. Le Comité:

- a) a pris note des mesures prises par la FAO pour moderniser l'infrastructure informatique sur laquelle reposent les activités liées aux données et aux statistiques, et pour en améliorer la qualité;
- b) a noté avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet d'amélioration et de modernisation des systèmes statistiques de la FAO;
- c) a encouragé la Direction à poursuivre sur la voie des objectifs actuels, tout en veillant à ce que l'action serve une amélioration durable et intégrée des systèmes statistiques de la FAO.

VI. Informations actualisées sur les activités statistiques menées par la FAO en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux ODD et pour la Commission de statistique de l'ONU (point présenté pour information)

10. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées qui lui ont été données sur les activités statistiques menées par la FAO en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux ODD, en particulier les trois améliorations méthodologiques qui ont été approuvées en juillet 2022 par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable;
- b) a pris acte du fait que les méthodologies approuvées demeuraient en vigueur, a pris note des deux indicateurs supplétifs qui ont été proposés par la FAO et de l'usage auquel ils sont destinés, en leur qualité de solution provisoire permettant de pallier le manque de données pour les pays ayant des difficultés à produire les indicateurs officiels correspondants, a rappelé que les pays n'étaient pas tenus de communiquer des informations sur les indicateurs supplétifs, et a appelé la FAO à intensifier ses efforts en matière de renforcement des capacités pour aider les Membres, à leur demande, à se doter des moyens nécessaires pour produire des rapports sur les indicateurs officiels des ODD;

- c) a encouragé la FAO à continuer de faire régulièrement rapport aux Membres par l'intermédiaire des organes directeurs concernés, en particulier à la prochaine session du Comité du Programme, et de prévoir des réunions d'information et des communications officielles et informelles à l'intention des Membres sur ses activités statistiques, notamment concernant les indicateurs relatifs aux ODD.

VII. Informations actualisées sur la gouvernance des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données et la mise en conformité avec les politiques transversales de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle (point présenté pour information)

11. Le Comité:

- a) a apprécié les progrès accomplis, conformément aux orientations du Conseil et aux recommandations du Comité du Programme, en ce qui concerne l'amélioration de la coordination interne des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données à l'appui des statistiques, ainsi que les mesures prises pour assurer leur harmonisation avec la Politique (transversale) de protection des données;
- b) s'est félicité de la création du Groupe de coordination sur les données et du Groupe de travail interdépartemental sur les données et les statistiques, qui est renommé «Groupe technique de coordination sur les données à l'appui des statistiques et les statistiques» et a dit attendre avec intérêt de recevoir régulièrement des informations actualisées sur la mise en œuvre de leurs programmes de travail respectifs;
- c) s'est également félicité des efforts menés par la Direction pour assurer l'harmonisation avec les principes existant dans d'autres organismes du système des Nations Unies;
- d) a encouragé la Direction à poursuivre la mise en conformité des activités statistiques et autres travaux de la FAO ayant trait aux données à l'appui des statistiques avec la politique de la FAO relative à la protection des données et a dit attendre avec intérêt le rapport de la Direction au sujet de la mise en conformité des activités statistiques et autres travaux de la FAO ayant trait aux données avec la politique relative à la propriété intellectuelle, une fois celle-ci promulguée.

VIII. Informations actualisées sur l'élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (point présenté pour information)

12. Le Comité:

- a) a noté avec satisfaction les informations actualisées sur l'élaboration des plans d'action régionaux pour la Stratégie en matière de science et d'innovation, sur la base du cadre de haut niveau accueilli favorablement par les comités techniques et, comme l'ont demandé les conférences régionales, compte tenu de la situation et des différences locales, nationales régionales.
- b) a invité la Direction à continuer de prendre en compte les indications données par les Membres dans l'élaboration des plans d'action régionaux tout en réfléchissant aux perspectives mondiales et interrégionales pour éviter autant que possible de laisser toute une série de possibilités de côté, par exemple la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et de rendre compte des progrès accomplis aux organes directeurs concernés, selon qu'il conviendra;
- c) a encouragé la FAO à s'assurer que les plans d'action régionaux seraient alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) ainsi que sur son Cadre stratégique 2022-2031, sa Stratégie relative au changement climatique 2022-2031, sa Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et sa Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025, et qu'ils contribueraient à la mise en œuvre de ceux-ci;

- d) a dit attendre avec intérêt de recevoir de nouvelles informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, conformément au processus d'établissement de rapports établi au sein de l'Organisation, y compris dans le rapport sur l'exécution du Programme;
- e) s'est félicité de la tenue du premier Forum de la science et de l'innovation de la FAO et a encouragé la Direction à l'organiser chaque année.

IX. Informations actualisées sur le plan d'action pour la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 (point présenté pour information)

13. Le Comité:

- a) a réservé un accueil favorable aux informations actualisées sur l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie relative au changement climatique 2022-2031;
- b) a reconnu qu'il était important de mobiliser des ressources supplémentaires à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action;
- c) a pris acte du fait que le plan d'action serait un document évolutif, en accord avec le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et la Stratégie relative au changement climatique 2022-2031, a souligné combien il était important de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, conformément aux processus de communication d'informations en vigueur au sein de l'Organisation, et a dit attendre avec intérêt de recevoir un projet dès que possible, afin que les Membres soient tenus au courant et amenés à participer, sachant que le plan d'action est un document en évolution constante;
- d) a demandé à la FAO de fournir régulièrement aux organes directeurs des renseignements actualisés sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie relative au changement climatique 2022-2031, compte tenu des indications et des observations des Membres.

X. Plan de travail indicatif à horizon mobile pour les évaluations 2022-2025 – Mise à jour

14. Le Comité:

- a) a réservé un accueil favorable à la première présentation officielle effectuée par M^{me} Clemencia Cosentino, Directrice du Bureau de l'évaluation (OED), devant le Comité du Programme;
- b) s'est félicité, par ailleurs, du fait que l'accent continue d'être mis sur l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'efficience des activités d'évaluation, conformément aux aspirations stratégiques et porteuses de transformation de la FAO, s'agissant de fournir des éléments factuels à l'appui de solutions novatrices et durables pour vaincre la faim et la pauvreté, et a salué la collaboration d'OED avec les parties prenantes de l'Organisation pour ce qui est de déterminer les principales priorités d'apprentissage à l'appui des ambitions, de la mission et de la vision de la FAO, et de leur accorder une place prépondérante;
- c) s'est dit favorable aux cinq priorités d'OED pour 2023 et a souligné qu'il importait que des ressources suffisantes soient disponibles pour les activités d'évaluation;
- d) a pris acte de la nette augmentation des activités de la FAO intéressant les situations d'urgence et la résilience et a encouragé OED à élaborer un plan pour répondre à ces besoins grandissants en matière d'évaluation, en tenant compte des activités des autres organismes ayant leur siège à Rome et organisations concernées;
- e) a rappelé que le plan de travail était un document évolutif et a dit attendre avec intérêt que de nouvelles versions lui soient présentées régulièrement, pour examen et approbation;
- f) a salué l'initiative consistant à publier au même endroit toutes les évaluations, ainsi que les efforts déployés pour ajouter des fonctions de recherche apportant une valeur ajoutée;

- g) a approuvé la première mise à jour du plan de travail relatif aux évaluations pour 2022-2025, tel qu'elle figure dans le document PC 134/4;
- h) a recommandé que le Conseil, à sa cent soixante et onzième session, approuve le plan de travail actualisé relatif aux évaluations pour 2022-2025.

XI. Évaluation en temps réel du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 – Rapport final et réponse de la Direction

15. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'évaluation utile et approfondie et le fait que la Direction ait accepté les recommandations qui y sont formulées, y compris les mesures proposées et les engagements pris qui figurent dans la réponse de la Direction. En particulier, le Comité:

- a) a pris acte de la complexité de l'évaluation et de l'approche innovante adoptée pour mettre en évidence et analyser les contributions, les bonnes pratiques et les enseignements qui se dégagent de l'exécution du Programme;
- b) s'est félicité de l'intervention de la FAO et des résultats obtenus, ainsi que de sa contribution à l'atténuation des effets de la pandémie et au renforcement de la résilience à long terme des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence dans les sept domaines prioritaires du Programme;
- c) a encouragé la FAO à intensifier ses activités pour empêcher l'apparition de nouvelles zoonoses, notamment en favorisant l'approche «Une seule santé»;
- d) s'est également félicité que l'action menée dans le cadre du Programme ait été jugée pertinente, rapide dans la plupart des cas et suffisamment évolutive pour répondre aux priorités nationales découlant de la pandémie;
- e) a constaté que la FAO était capable de tirer parti de collaborations internes et de partenariats extérieurs pour fournir sans délai des avis et un appui aux parties prenantes gouvernementales et aux partenaires;
- f) est convenu que le commerce était un facteur important de la disponibilité et de l'accessibilité, notamment économique, des denrées alimentaires, mais également un moyen très utile de stabiliser les marchés et de limiter la volatilité extrême des prix des produits alimentaires;
- g) a noté que l'objectif de financement du Programme n'avait pas encore été atteint et qu'il existait des différences entre les sept domaines prioritaires et entre les régions quant à la mobilisation de ressources, et a encouragé la FAO à continuer de réfléchir à des moyens de financement novateurs compte tenu de l'évolution de la situation mondiale.

XII. Évaluation des activités de la FAO en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, et réponse de la Direction

16. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'évaluation et le fait que la Direction ait accepté les conclusions et les recommandations qui y sont formulées, y voyant un premier pas vers une amélioration du travail effectué, et en particulier:

- a) a souligné l'engagement à long terme de la FAO et l'avantage comparatif dont elle bénéficie s'agissant de faciliter et d'assurer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (CSST) et leur qualité technique, ainsi que le rôle de premier plan que la CSST joue – et celui qu'elle pourrait jouer – dans la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et d'initiatives et interventions mondiales connexes; a rappelé en particulier les stratégies récemment approuvées relatives au changement climatique, à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, à la science et à l'innovation ainsi qu'à la mobilisation du secteur privé, et a encouragé la FAO à promouvoir les projets de CSST afin d'appuyer la mise en œuvre de ces stratégies;
- b) a pris acte des mesures prises pour mieux évaluer la contribution de la CSST à la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO en se disant conscient des contraintes qui s'exercent à cet égard;

- c) a noté les bénéfices qui pourraient découler du fait de mieux tirer parti de la CSST, notamment dans les situations d'urgence, sous réserve de disponibilité des ressources;
- d) a pris acte des possibilités de contribuer aux initiatives existantes de l'Organisation, telles que l'Initiative Main dans la main, l'initiative Un pays, un produit prioritaire et les activités de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires, entre autres, en vue de favoriser le succès de ces initiatives et de la CSST à l'appui des collaborations et des interventions porteuses de transformation;
- e) a invité la FAO à continuer de renforcer la création de conditions propices à la CSST, la conception de projets, la mobilisation de ressources, ainsi que l'orientation stratégique et la communication afin d'assurer la prise en compte plus systématique des thèmes transversaux à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Organisation.

XIII. Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'objectif Faim zéro (ODD 2)

17. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction les informations communiquées dans le rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'objectif Faim zéro (ODD 2);
- b) a encouragé la FAO à relever le niveau de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation parallèlement à la mise en application du Cadre stratégique 2022-2031;
- c) a encouragé par ailleurs la FAO à intensifier les efforts qu'elle déploie continuellement pour mobiliser des contributions volontaires sans affectation permettant de répartir les ressources avec davantage de souplesse afin que celles-ci aillent là où elles sont le plus nécessaires.

XIV. Rapport de suivi de l'évaluation du Programme de coopération technique de la FAO

18. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations communiquées dans le rapport de suivi de l'évaluation du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO concernant les mesures prises pour donner suite aux recommandations issues de l'évaluation du PCT dans le contexte de l'exercice stratégique portant sur le PCT, mené en consultation étroite avec les Membres.

XV. Rapport de suivi de l'évaluation de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile

19. Le Comité:

- a) s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'Évaluation de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile (OSC);
- b) a réaffirmé le rôle d'organisatrice neutre de la FAO, laquelle assure la collaboration avec un large éventail de parties prenantes;
- c) a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur les avancées du dialogue au niveau mondial avec les OSC, qui doit constituer un lieu d'échange stratégique entre une grande diversité d'acteurs de la société civile et la FAO.

XVI. Ordre du jour provisoire de la cent trente-cinquième session du Comité du Programme (point présenté pour information)

20. Compte tenu de l'article III du Règlement intérieur du Comité du Programme, le Comité a pris note du document portant la cote PC 134/INF/6.

XVII. Date et lieu de la prochaine session

21. Le Comité a pris note des dates proposées pour sa cent trente-cinquième session, qui se tiendra du 13 au 17 mars 2023, et est convenu que l'organisation de la session dépendrait de l'évolution des restrictions liées à la covid-19.

XVIII. Autres questions

22. Le Comité a pris note de la présentation orale donnée par l'Économiste en chef au sujet de l'Initiative Main dans la main et a dû attendre avec intérêt de poursuivre les débats sur cette question à sa cent trente-cinquième session.